Offices de Tourisme de France
VENDÉE

# CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE

L'assurance d'être bien accueilli

## Dossier de demande de visite

Chambre d'hôtes référence

Chambre d'hôtes référence® est une marque déposée d'Offices de Tourisme de France®
La Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative • 11 rue du Faubourg Poissonnière • 75009 Paris

*2019*

# Informations

## Coordonnées

Merci de compléter et de retourner les documents demandés à l'OFFICE DE TOURISME de ~~(tampon)~~ :

Destination Les Sables d'Olonne
Bureau d'Information Touristique du Château d'Olonne
4 avenue du Pas du Bois
85180 Les Sables d'Olonne

De préférence par e-mail à l'adresse : n.ferre@otls.fr

A l'attention de : Nelly FERRÉ

~~Ou par courrier postal à l'adresse ci-dessus~~

## Tarification 2019 par chambre :

1 chambre (double ou familiale) :

**117€ net de TVA (non assujetti à la TVA)**

Chambre supplémentaire pour un même propriétaire :

**18€ net de TVA (non assujetti à la TVA)**

La totalité des chambres sera contrôlée le jour du rendez-vous. Une chambre, qu'elle soit de type 'double' ou 'espace famille' sous une même appellation, sera facturée 117€ et les suivantes 18€.

Ce prix comprend :

La réception et l'étude de votre demande
La visite de qualification
La constitution du dossier et l'envoi à la commission d'attribution
Le certificat d'attribution de la qualification (sauf en cas de réponse négative de la commission d'attribution)
La fourniture du logo Chambres d'hôtes référence® en haute définition

Ce prix ne comprend pas :

La signalétique Chambre d'hôtes référence® (bon de commande adressé à réception de la qualification)
Les frais de déplacements lorsque le contrôleur est le Référent départemental OTV : OFFICES DE TOURISME VENDÉE (Union Départementale) : 48€ net/propriétaire

Cette somme est redevable quel que soit l'avis rendu par la commission d'attribution. La facture sera adressée directement au propriétaire (par OTV). Le règlement de cette dernière est obligatoire pour le passage du dossier en commission d'attribution (au sein d'OTV). (*Celui-ci sera encaissé après la visite)*

## Contact :

**Pour toute question**

**OFFICES de TOURISME VENDÉE (OTV - Union Départementale)**
*Structure agréée par AFNOR Certification pour le contrôle des meublés dans le cadre du classement en étoile(s)*
**Activité de prestataire de formation déclarée sous le n° 52 85 01719 85 validée Datadock**
**N° SIRET 31197654200036 – Code APE/NAF : 7990Z – Association non assujettie à la TVA**
45 bd des Etats Unis - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
☎ 02 51 47 71 05 - annesophie@otv85.fr

**Personne référente : Anne-Sophie LEVRON**

# Demande officielle de visite
# Chambre d'hôtes référence®

## Informations générales

Prénom et NOM de l'exploitant ……

Adresse ……

……

……

Code Postal …… Ville ……

Téléphone …… Portable……

Fax ……

Email ……

Site Internet ……

**Souhaite faire qualifier ma (mes) …….. (nbre) chambre(s) d'hôte(s) via Chambre d'hôtes référence®**

## Informations sur votre (vos) chambres d'hôtes)

Documents à joindre à cette demande :
- L'état descriptif (pages suivantes)
- La charte d'engagements parafée et signée (voir pages 7-8)
- Le récépissé de déclaration en mairie (cerfa n° 13566*02) – *capacité = nombre de lits fixes*

Fait à ..... Le ……

Signature

*Ces informations sont nécessaires pour traiter votre demande de visite. Elles sont enregistrées dans notre base de données et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de nos services (voir contact page 2).*

*Certaines informations seront transmises à la Fédération Nationale d'Offices de Tourisme de France®, afin qu'un suivi national des qualifications puisse être réalisé. Aucune autre utilisation n'en sera faite.*

*Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection, veuillez cocher la case ci-contre* ☐

# Etat descriptif

Prénom et nom de l'exploitant : ……

Adresse : ……..

CP: …… Ville: ……..

Dossier n°…….. *(sera inscrit par l'Office de Tourisme)*

Merci de compléter pour chacune de vos chambres d'hôtes les informations ci-dessous

Nom de la chambre :…….. Etage: ……..

Bât:…….. *(Même corps de bâtiment que maison de l'exploitant ou bâtiment annexe)*

Type:…… *(Chambre double, chambre familiale*)*

Capacité d'accueil totale :……..personnes

Nom de la chambre :…….. Etage: ……..

Bât:…….. *(Même corps de bâtiment que maison de l'exploitant ou bâtiment annexe)*

Type:…… *(Chambre double, chambre familiale*)*

Capacité d'accueil totale *(Adultes et enfants)* :……..personnes

Nom de la chambre :…….. Etage: ……..

Bât:…….. *(Même corps de bâtiment que maison de l'exploitant ou bâtiment annexe)*

Type:…… *(Chambre double, chambre familiale*)*

Capacité d'accueil totale *(Adultes et enfants)* :……..personnes

Nom de la chambre :…….. Etage: ……..

Bât:…….. *(Même corps de bâtiment que maison de l'exploitant ou bâtiment annexe)*

Type:…… *(Chambre double, chambre familiale*)*

Capacité d'accueil totale *(Adultes et enfants)* :……..personnes

Nom de la chambre :…….. Etage: ……..

Bât:…….. *(Même corps de bâtiment que maison de l'exploitant ou bâtiment annexe)*

Type:…… *(Chambre double, chambre familiale*)*

Capacité d'accueil *(Adultes et enfants)* :……..personnes

*** La chambre familiale est une suite composée de 2 ou 3 chambres louées à la même famille et partageant les sanitaires, pour un maximum de 5 personnes. Les chambres doivent être proches l'une de l'autre, non séparées par d'autres pièces, sauf la salle d'eau éventuellement. Une chambre double peut accueillir maximum 4 personnes.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre total de chambres : …… dont ….. chambre(s) familiale(s) Capacité maximum d'accueil : …. . pers Superficie totale : …. .m² | | | |
| Construction : □ neuve (< 5 ans) □ récente □ ancienne □ rénovée ❑ de caractère | | | |
| Situées : ❑ dans une maison □ indépendante □ mitoyenne ❑ dans un immeuble □ étage : ___ □ ascenseur | | | |
| Parking public (préciser la distance) | | ❑ Animaux bienvenus | |
| **Situation**<br>□ campagne<br>□ montagne<br>□ littoral<br>□ ville<br>□ village<br>□ bourg<br>□ hameau<br>□ isolé | **Services**<br>gare SNCF à…….. km<br>autocars à……..… km<br>aéroport à……..… km<br>médecin à……..…km<br>hôpital à……..… km | épicerie à …… km<br>supermarché à…….. km<br>restaurant à …… km<br>laverie à …… km<br>boulangerie à …….. km | **Intérêts touristiques**<br>mer à …. . km<br>plage à …. . km<br>centre ville à …….km<br>port de plaisance à ….. km<br>forêt à … km<br>piscine à …….km<br>rivière à ……..km<br>étang à ……..km<br>chemin randonnée à ……..km<br>pistes de ski à …….. km<br><br>centres d'intérêt à proximité : |

| **Equipements et loisirs** | | | | **Nuisances** | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Privatif | Partagé avec l'exploitant | Partagé avec autres clients | Nuisances constatées | |
| Télévision | | | | auditives | |
| Téléphone | | | | visuelles | |
| Internet / wifi | | | | olfactives | |
| Salon | | | | route grande circulation | |
| Jardin | | | | voie ferrée | |
| Terrasse / Balcon | | | | Autres | |
| Parking | | | | | |
| Garage | | | | | |
| Piscine | | | | | |
| Jeux | | | | | |

| **Petit déjeuner** | |
|---|---|
| Servi dans la chambre | |
| Servi chez l'exploitant | |
| Servi dans une salle spécifique | |
| Traditionnel [1] | |
| Amélioré [2] | |
| Supérieur [3] | |
| Produits du terroir | |
| Observations : | |

*[1] Petit-déjeuner 'traditionnel' : café, thé, chocolat, lait, pain frais, beurre, confiture, etc.*
*[2] Petit-déjeuner 'amélioré' : 'traditionnel' + fruits ou jus de fruits, viennoiseries, etc.*
*[3] Petit-déjeuner 'supérieur' : 'amélioré' + œufs, charcuterie, laitages, céréales, etc.*

| | **Chambre 1**<br>□ Label Tourisme et Handicap.<br>Lequel…… □ familiale[4] | **Chambre 2**<br>□ Label Tourisme et Handicap.<br>Lequel…… □ familiale[4] | **Chambre 3**<br>□ Label Tourisme et Handicap.<br>Lequel…… □ familiale[4] | **Chambre 4**<br>□ Label Tourisme et Handicap.<br>Lequel…… □ familiale[4] | **Chambre 5**<br>□ Label Tourisme et Handicap.<br>Lequel…… □ familiale[4] |
|---|---|---|---|---|---|
| Nom (obligatoire) | | | | | |
| Capacité (nb de pers. en lits fixes) | | | | | |
| Surface de la chambre en m² (hors s.d'eau WC) | ……<br>□ RDC □ étage | ……<br>□ RDC □ étage | ……<br>□ RDC □ étage | ……<br>□ RDC □ étage | ……<br>□ RDC □ étage |
| Exposition | | | | | |
| Vue | | | | | |
| Lits 1 pers (Nombre + dimensions L x l) | | | | | |
| Lits 2 pers (Nombre + dimensions L x l) | | | | | |
| Lits superposés | | | | | |
| Mobilier | □ table<br>□ chaise(s)<br>□ fauteuil(s)<br>□ bureau<br>□ table de chevet<br>□ armoire<br>□ placard<br>□ commode<br>□ étagère<br>□ canapé | □ table<br>□ chaise(s)<br>□ fauteuil(s)<br>□ bureau<br>□ table de chevet<br>□ armoire<br>□ placard<br>□ commode<br>□ étagère<br>□ canapé | □ table<br>□ chaise(s)<br>□ fauteuil(s)<br>□ bureau<br>□ table de chevet<br>□ armoire<br>□ placard<br>□ commode<br>□ étagère<br>□ canapé | □ table<br>□ chaise(s)<br>□ fauteuil(s)<br>□ bureau<br>□ table de chevet<br>□ armoire<br>□ placard<br>□ commode<br>□ étagère<br>□ canapé | □ table<br>□ chaise(s)<br>□ fauteuil(s)<br>□ bureau<br>□ table de chevet<br>□ armoire<br>□ placard<br>□ commode<br>□ étagère<br>□ canapé |
| Equipements bébé | | | | | |
| Salle de bain/eau | □ privée □ commune<br>Si commune, précisez :<br>- nom de l"autre chambre en disposant :<br>……<br>- surface : ……m²<br>□ baignoire □ douche | □ privée □ commune<br>Si commune, précisez :<br>- nom de l"autre chambre en disposant :<br>……<br>- surface : ……m²<br>□ baignoire □ douche | □ privée □ commune<br>Si commune, précisez :<br>- nom de l"autre chambre en disposant :<br>……<br>- surface : ……m²<br>□ baignoire □ douche | □ privée □ commune<br>Si commune, précisez :<br>- nom de l"autre chambre en disposant :<br>……<br>- surface : ……m²<br>□ baignoire □ douche | □ privée □ commune<br>Si commune, précisez :<br>- nom de l"autre chambre en disposant :<br>……<br>- surface : ……m²<br>□ baignoire □ douche |
| WC | □ privés □ partagés avec une autre chambre<br>□ séparés de la salle de bain | □ privés □ partagés avec une autre chambre<br>□ séparés de la salle de bain | □ privés □ partagés avec une autre chambre<br>□ séparés de la salle de bain | □ privés □ partagés avec une autre chambre<br>□ séparés de la salle de bain | □ privés □ partagés avec une autre chambre<br>□ séparés de la salle de bain |

*[4] En cas de chambre familiale, composée de 2 (éventuellement 3) chambres louées à la même famille et partageant les sanitaires, pour un maximum de 5 personnes. Les chambres doivent être proches l'une de l'autre, non séparées par d'autres pièces, sauf la salle d'eau éventuellement.*

# Charte d'engagements

(Lire puis Parafer la p7 et signer la p8)

Ce document doit être signé lors de la demande de visite. Il vous sera retourné signé lors de la validation de la qualification par la commission d'attribution *(un seul document pour l'ensemble des chambres)*

## Chambre d'hôtes référence®

Cette qualification volontaire constate le respect de critères principalement de confort prédéfinis par Offices de tourisme de France au moment de la visite et est octroyée pour cinq ans. Elle ne repose pas sur un examen du respect des normes spécifiques applicables à l'activité qu'elle ne peut donc pas garantir. Cette qualification n'est ni un label mis en place par l'Etat, ni une certification.

## Engagements de l'exploitant

L'exploitant de la ou les chambre(s) d'hôtes, dans le cadre de la qualification Chambre d'hôtes référence® s'engage à :

- respecter l'ensemble des critères contenus dans le référentiel, tout au long des 5 ans de la qualification. Ces critères sont à retrouver dans le « Guide de l'exploitant », pages 7 à 10.
- avoir pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans le « Guide de l'exploitant »
- offrir et maintenir des prestations de qualité (accueil, hébergement, petit déjeuner, nettoyage quotidien, lit fait quotidiennement, documentation…)
- mettre en place les actions nécessaires en cas de réclamations de la clientèle
- assurer personnellement l'accueil des touristes et à leur fournir les informations leur permettant de faciliter leur séjour et la découverte de la destination
- délivrer une facture au client pour toutes les prestations fournies. A la demande, l'exploitant doit fournir un contrat de réservation.
- respecter la réglementation en vigueur pour son activité de chambre d'hôtes (code du tourisme, code de la construction, code de la consommation, ou des textes tel que le Décret n°87-149 du 6 mars 1987, dans les domaines de la gestion d'une chambre d'hôtes, l'hygiène, la sécurité, la piscine etc…)
- faire apparaitre le logo Chambre d'hôtes référence® sur les supports promotionnels
- afficher ou mettre à disposition à l'intérieur de la ou les chambres d'hôtes qualifiée(s), le certificat transmis lors de l'attribution par l'organisme en charge de la gestion de la qualification sur le territoire
- se soumettre à toute visite sollicitée par l'Office de Tourisme ou l'organisme en charge de la gestion de la qualification sur le territoire
- autoriser l'Office de Tourisme ou l'organisme en charge de la gestion de la qualification sur le territoire à collecter et utiliser ses données personnelles dans le cadre de la base de données Chambre d'hôtes référence® (uniquement à des fins de transmission d'information entre l'organisme, l'exploitant et Offices de Tourisme de France®-Fédération Nationale)
- signaler tous changements qui pourraient intervenir durant la validité de la qualification

## Engagements de l'organisme en charge de la gestion de la qualification sur le territoire

L'organisme, via le dispositif mis en place sur le territoire, s'engage à :

- apporter toutes les informations nécessaires à l'exploitant avant, pendant et après la visite de qualification
- faire réaliser la visite par une personne formée
- garder confidentielles les informations et photos contenues dans le dossier de compte-rendu de visite transmis à la commission d'attribution
- être totalement neutre lors de la décision d'attribution de la qualification

## Retrait de la qualification

**A l'initiative de l'exploitant**

L'exploitant souhaitant arrêter la qualification de sa chambre d'hôtes avant l'échéance des 5 ans, adressera la demande par courrier avec accusé de réception à l'organisme en charge de la gestion de la qualification sur le territoire.

**A l'initiative de l'organisme en charge de la gestion de la qualification sur le territoire**

L'organisme en charge de la gestion se réserve le droit de prononcer le retrait de la qualification pour le non-respect des engagements cités ci-dessus ou suite à de multiples réclamations justifiées.
Lors de réclamations, une visite de contrôle pourra être effectuée par la personne habilitée. La commission d'attribution décidera au regard de la visite, du maintien ou non de la qualification.

Lorsqu'il y a changement de l'exploitant, la qualification est automatiquement perdue.

L'organisme en charge de la gestion de la qualification adressera à l'exploitant un courrier recommandé avec accusé de réception lui signifiant le retrait de la qualification. A partir de la réception du courrier, l'exploitant dispose d'un délai d'un mois pour faire valoir une explication.

Du moment où le retrait aura été signifié, l'exploitant aura l'obligation de retirer tout signe distinctif de promotion et de communication se rapportant à Chambre d'hôtes références® sous peine de poursuites.

**Pour l'exploitant**
Je soussigné(e) ……
Déclare avoir pris connaissance des engagements ci-dessus et en accepter librement les termes.
A , le

Parafe et Signature de l'exploitant :
« Lu et approuvé »

**Pour l'organisme en charge du dispositif Chambres d'hôtes référence® sur le territoire concerné (OT si référent, sinon OTV)**
(Nom, qualité, signature et cachet)
A , le

Signature et cachet
« Lu et approuvé »